



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES: Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE — FRANCFORT, LE 11 NOVEMBRE.

On mande de Munich, le 7 novembre :
Le comte Louis Tascher de la Pagerie et son fils sont partis pour Arenenberg, afin d'accompagner de là à Ruel les dévouilles mortelles de leur proche parente Hortense Eugénie de Beauharnais. Il avait quitté la France en 1814, pour suivre les autres bannis, et il donna toujours les marques de l'attachement le plus sincère à cette princesse jusqu'à sa dernière heure. Il a noblement reconnu le don des biens que lui a laissés l'impératrice Joséphine. (Gaz. d'Augsbourg.)

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 13 NOVEMBRE.

Quoique le parlement s'ouvre de droit mercredi prochain, 13 novembre, S. M. n'en fera l'ouverture que le 20. A partir du 15 les chambres s'occuperont de l'organisation de leurs bureaux et de la nomination des commissions. On pense que les affaires les plus importantes ont l'habitude de donner avant l'ouverture du parlement, auront lieu le 18, et que le discours du trône sera lu aux convives par un des ministres.

— On assure qu'immédiatement après la discussion de l'Adresse, en réponse au discours du trône, le parlement s'occupera de la fixation de la liste civile de S. M. Victoria.

— Samedi 18 courant, le vicomte Melbourne donnera un grand dîner aux membres de la chambre des communes qui défendent la politique du gouvernement. A ce dîner il sera donné lecture du discours du trône qui sera prononcé lundi.

— Voici quelques détails sur le banquet donné hier par le lord maire :

La vaisselle de porcelaine était fond blanc et sans ornemens, à l'exception d'une guirlande en feuille de vigne en relief, dorée, qui décorait les bords et les anses de chaque pièce.

La vaisselle et les ornemens de la table de la reine étaient en or massif et d'une valeur total de 400,000 liv. sterl. (plus de 10 millions de francs). On y remarquait particulièrement une coupe supportée par des figures représentant les trois Grâces entourées de guirlandes de feuilles de vigne et d'olivier, et placées sur un piedestal à sphinx; deux candelabres aux armes royales en relief, représentant la fête des dieux, etc.

La vaisselle en porcelaine se composait de 1,500 grands plats, 750 assiettes à potage, 1,500 idem plates, 1,200 idem petites à dessert, 100 soupières, 200 saucières, 700 compotiers de divers grandeurs, 750 coupes à glaces, etc., etc.

— Le *True Sun* fait les réflexions suivantes sur le dernier acte du roi de Hanovre :

Le dévouement que vient d'avoir la question du Hanovre a exclusivement occupé aujourd'hui l'attention publique dans la cité. Les torys paraissent très alarmés sur le résultat de cet acte de leur chef, ils pensent qu'il aurait bien mieux fait de suivre la politique que lui suggérait le parti, de ne pas agir prématurément. Mais ce que vient de faire le despote hanovrien est considéré comme suffisant non seulement pour justifier, mais encore pour faire un devoir au parlement de faire passer un bill d'exclusion contre Ernest de Hanovre,

afin de garantir la liberté du pays. On doit se rappeler que lorsque nos ancêtres préparèrent un bill d'exclusion au trône contre le duc d'York, ils se regardèrent comme suffisamment autorisés à le voter sur la simple présomption qu'il était secrètement attaché à la religion catholique; au lieu que dans la circonstance actuelle l'héritier présomptif se glorifie ouvertement de la destruction des institutions populaires du Hanovre, garanties par son pré-écésur.

— M. O'Connell, dans une lettre à M. Colquhoun, datée de Daryane Abbey, 26 octobre, s'exprime ainsi sur ses sentimens religieux :

« Je suis un bon, sincère, froid et parfaitement convaincu catholique, entièrement soumis aux décisions de l'Eglise instituée par le Christ pour décider les controverses et maintenir l'union. Vous m'accusez de vouloir l'élévation de mon Eglise; entendons-nous. Je veux son élévation en utilité, en savoir, et par dessus tout en piété, parce que je crois fermement qu'elle est la véritable Eglise du Seigneur; c'est pour cette raison que je voudrais la voir tous les jours davantage, dans l'intérêt de la propagation de la religion et de la charité divine et universelle parmi les hommes. Si vous entendez, au contraire, par les mots élévation de l'Eglise ce que vous cherchez pour la vôtre, c'est-à-dire l'accumulation des richesses ou du pouvoir temporel, l'appui de l'état, vous vous trompez étrangement sur ma véritable pensée.

« Je ne veux pas de richesses et de pouvoirs temporels pour mon Eglise; je ne demande par pour elle des protestations à l'état: ce sont là des voiles qui ont déjà trop obscurci l'éclat de sa sainteté, et ce sont là des calamités et non des bienfaits. Et, je le déclare en la présence de ce Dieu, devant lequel vous et moi nous serons appelés à comparaître pour être jugés; je le déclare avec toute la solennité d'un serment, et, j'espère, sans profanation, vous ne pouvez pas être plus opposé que je ne le serais moi-même et que je ne le suis à combattre l'élévation de mon Eglise sous les rapports temporels. Vous ne pourriez pas, du moins je le crois, être la moitié aussi sincèrement contraire que je le suis, à la consommation d'un tel malheur.

« Quant aux vœux que vous dites former pour la conservation de votre Eglise établie, permettez-moi de vous faire une observation. Ce n'est pas l'œuvre de Dieu que vous voulez conserver; car elle ne saurait périr; Dieu ce qui est divin résiste à tous les efforts de l'homme; mais vous voulez garder les dignes, les offrandes, le pouvoir temporel toute l'insolence de l'autorité que, dans un fol orgueil, vous vous rejouissez de voir dévolue à des chrétiens dont vous partagez les croyances.

« Si vous désirez sincèrement la conservation de votre Eglise, ne la montrez donc pas aux Irlandais toujours hostile, toujours menaçante. Voulez-vous donc dresser un autel sur le sol tout trempé du sang des martyrs de votre Eglise, ce sang précieux du plus jeune fils de l'Irlande, versé pour quoi? pour 3 sh. 4 d. d'argent réclamé au nom et pour le profit de votre Eglise, faites donc au moins que le culte protestant soit alimenté par l'argent des protestans. Au zèle farouche de l'animosité orangiste, substituez enfin l'éclat de la bienveillance et de la charité protestante. Ce n'est pas l'Eglise que vous aimez, c'est l'argent.

« Quant à la Bible que vous m'accusez de vouloir enlever

au peuple, détrompez-vous, ce n'est pas l'usage de la parole divine que j'attaque; j'en réprovoie seulement l'abus; je vénère le texte, mais j'abhore les interprétations arbitraires. Comme vous, je désire que le peuple lise les écritures saintes pour s'éduquer et s'instruire; mais je ne fais pas de cette lecture un monopole, et je ne prétends pas imposer au peuple un commentaire exclusif, celui adopté par une Eglise épiscopale.

« Je veux encore, dites-vous, et c'est là une calomnie gratuite que je repousserai néanmoins avec calme, je veux bannir des écoles le nom du Seigneur. Loin de moi ces profanes prétentions; à mes yeux serait indigne de la protection du Christ toute école dans laquelle les mots de religion, de paix, de charité, le nom du Seigneur ne seraient pas répétés du matin au soir.

« Nul ne désire plus ardemment ni ne prise plus haut que je ne fais l'avantage de l'éducation étendue au peuple entier; plus il y aura d'éducation, plus l'on verra régner de sagesse et de puissance; mais je reculerais épouvanté devant tout système d'éducation qui ne renfermerait pas nécessairement l'instruction religieuse. Ma conviction est que, dans les écoles où se trouvent mêlés et confondus d'enfants appartenant à toutes les croyances, tout ce qui peut amener les luttes ou la controverse doit être soigneusement écarté; et l'on doit au contraire s'attacher à développer tout ce qui peut tendre à encourager la bonne volonté et la charité dans son double but: l'amour de l'humanité et l'amour de Dieu.

« Voilà pourquoi j'approuve hautement le plan d'éducation nationale établi en Irlande. Parcourez seulement les ouvrages mis entre les mains des écoliers, et vous conviendrez franchement avec moi que ce plan combine aussi sagement que possible la prudence de l'homme avec la parole de Dieu.

« Ecossais, si vous lisez cette lettre, sachez le bien: ce que nous autres catholiques nous désirons, c'est d'être connus. La foi apostolique mieux connue recruta chaque jour des adhérens; toutes les autres croyances se plaignent et gémissent de la désertion qui se met dans leurs rangs; le catholique seul les voit se grossir chaque jour.

FRANCE. — PARIS, LE 14 NOVEMBRE.

Voici comment le *Temps* caractérise les élections. L'opinion publique a évidemment tourné au centre gauche et les élections dans leur ensemble ont incontestablement ce caractère. Le mouvement est modéré, sans secousse, et nous nous en félicitons sans être surpris.

D'ailleurs, tout le monde ne sait-il pas la toute puissance du soleil levant? Le moment présent appartient au centre gauche, et l'avenir lui appartient plus encore. La doctrine est tombée, le centre droit ne s'élève pas; vous ne verrez donc personne parmi les incertains qui ne penche vers le centre gauche, et qui ne se trouve au fond de l'âme tout à fait d'accord avec l'opinion publique. Nous appellerons encore un témoignage l'ensemble des professions de foi.

— Il est un fait de la plus haute importance qui mérite de fixer l'attention du gouvernement. C'est le nombre considérable de marins étrangers employés à la navigation du commerce extérieur de la France. Le nombre des marins

tributait les fasses aux différentes tables de jeux qui remplissent d'ordinaire un salon de province.

A peine Clausel avait-il bu la tasse offerte avec tant de politesse par son rival, qu'il se sentant trop mal à son aise pour continuer sa partie, il céda la son jeu à un autre, ce qui excita les rires étouffés de quelques mauvais plaisans confidens de la mystification. Deux heures après, un domestique vint dire à la maîtresse de la maison que M. Clausel ne pourrait être de la promenade projetée pour le lendemain au point du jour, parce qu'il était gravement malade.

A cette nouvelle, Picard, très alarmé, se leva pour se rendre aussitôt chez son jeune premier. Les riens, voulant calmer son inquiétude, lui apprenant la cause de l'indisposition momentanée du beau Clausel, sans même lui en demander le secret, tant ces messieurs auraient été charmés de rétrograder à la colère du mystifié. Picard se fâcha et rit à la fois, car ses souvenirs d'écolier et de clerc de procureur le rendent malgré lui trop indulgent pour les mauvais tours joués aux présumptueux.

Cependant, quoiqu'il fût minuit, il courut chez Clausel, et le trouva dans l'abattement qui suit une crise d'estomac; du reste fort bien, mais dans une inquiétude sur lui-même que rien ne peut calmer. En vain Picard donna à cette indisposition les causes les plus probables, n'osant dire la vraie. Clausel s'obstina à se croire à la mort. Il refusa positivement de jouer le soir même; et c'est la seule représentation où il assista l'Empereur. Que faire? Picard, en nous contant son désespoir, s'indignait de nos rires.

Je lui conseillai d'aller confier l'histoire à M. Deschamps, pour qu'il en parlât à l'impératrice, laquelle n'en manquerait pas d'amuser l'Empereur. Tous les souverains se ressemblent, ajoutai-je; quand le parti ou l'Empereur a ri, il est désarmé.

En effet, tout se passa pour le mieux. M. de Remusat envoya demander des nouvelles de Clausel. Picard lui fit répondre que c'était de la part de l'Empereur, fiât d'une si noble preuve d'intérêt, l'acteur voulut y répondre en jouant mort ou vif, et comme tout en se croyant à l'agonie, Clausel se portait à merveille, jamais le docteur de rilland ne fut mieux joué et ne fit plus rien.

Moi qui villeris même avec des ennuyeux, si les ennuyeux avaient à veiller, ce que je n'ai jamais vu, j'étais ravie d'avoir un moment de plus à donner à la conversation de M. Maret; car indépendamment

FEUILLETON.

LE SALON DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE

A AIX-LA-CHAPELLE.

(Suite et fin, voir le POLITIQUE du 8 novembre.)

Le bruit d'une subite apparition de l'empereur se répandit inopinément. Tout Aix-la-Chapelle fut en émoi. Chacun rechercha dans ce qu'il avait fait la réprimande qu'il pouvait craindre ou la grâce qu'il avait droit de demander. Déjà l'arrivée de plusieurs grands personnages, qui précédaient ou accompagnaient toujours l'empereur, ne laissait plus de doute sur sa prochaine entrée.

Il fut toute militaire: c'était, je crois, le maréchal Mortier qui ouvrait la marche, le général Mouton le suivait; tous deux faisaient l'admiration du peuple allemand par leur riche taille et leur belle tenue. Le roi major éblouissait; mais l'empereur parut moins beau à ce peuple qu'il ne se l'était figuré, d'après les rapports phylliques et moraux que les érudits du pays s'obstinaient à trouver entre Napoléon et Charlemagne.

Anciennes relations qui avaient existé avec M. Maret, secrétaire des consuls, et moi mari, et les nouvelles obligations du receveur du département de la Roer envers le secrétaire d'état, nous avaient fait réclamer l'honneur de loger M. Maret pendant son séjour à Aix-la-Chapelle.

Je n'oublierai jamais la bonne grâce qu'il mit à accepter notre invitation, ni le moment charmant qu'il avait la bonté de nous consacrer, sans rien dire à ceux que réclamaient ses travaux multipliés.

L'empereur, appréciant la lucidité, la douceur, la facilité de la rédaction de M. Maret, ne souffrait pas que nul autre traduisit sa pensée, soit dans le *Moniteur*, soit dans ses correspondances politiques; certain de sa prudence éclairée, de son esprit raisonnable, de sa parfaite discrétion, il le consultait sur tout et le chargeait aussitôt de l'exécution des projets qu'il venait d'émettre.

Quand on pense à tout ce qui se passait dans une journée, par la volonté de Napoléon, on s'étonne qu'il ait trouvé dans la même personne l'esprit de la toujours bien comprendre, le talent et le temps de la transcrire. Quatre secrétaires suffisaient à peine à la copie des notes écrites par la main du ministre, et il était de toutes les solennités, de

tous les cercles, de tous les spectacles de la cour. Lorsque vers deux heures du matin, après en avoir donné trois ou quatre au travail, il entendait parler encore dans son salon, nous voyions entrer à la porte de son cabinet et il nous demandait s'il n'était pas trop tard pour qu'il vint causer avec nous.

Il me surprenait alors au milieu de ce qu'il appelait mon état-major. C'était un cercle de bons rieurs, de causeurs spirituels, d'artistes, où les aides-de-camp étaient en majorité; un de ceux de Bernadotte, le colonel Gérard, y faisait la bouillotte avec d'autres maréchaux en herbe comme lui, tous déjà distingués par plusieurs faits d'armes, et promettant à la gloire autant qu'elle a fait pour eux.

La manière dont on jouait alors était particulière à cette époque. L'or, qui régit aujourd'hui le monde, venait d'être en France le motif d'une révolte sanguinaire contre ceux qui en possédaient; la guilotine l'avait discrédité. La guerre, qui en rapportait beaucoup sans laisser quelquefois le temps d'en jouir, n'inspirait nul désir de théoriser, aussi se risquait-on avec un désintéressement, une noblesse qu'on regarderait en ce moment comme un acte de folie. Mais que cette folie avait bonne grâce! quelle différence au sang-froid hypocrite ou de la sincérité de cette mauvaise humeur de notre jeunesse joueuse! C'est qu'alors le jeu était un plaisir, une passion, et non pas une affaire.

On riait en jouant, on interrompait la partie pour le moindre récit amusant; témoin celui que nous fit Picard ce soir là d'une mystification faite à son jeune premier, et qui le plongea, lui directeur, dans un embarras comique.

On sait que l'acteur Clausel était fort beau et fort amateur d'aventures galantes. Ayant été bien accueilli dans une maison d'Aix-la-Chapelle, il s'était empressé de faire sa cour à la maîtresse de cette maison, sans s'apercevoir de la jalousie qu'en éprouvait un ami de la dame. Un rendez-vous donné pour le lendemain dans le bois d'Aix-la-Chapelle ayant achevé de tourner la tête du pauvre jaloux, il avait résolu d'empêcher Clausel d'être de la promenade et de profiter du rendez-vous. Son moyen était violent, il est vrai, mais inimitable; les reprochs, il en connaissait l'efficacité; les menaces, on s'en servait à l'ordinaire; le duel était compromettant, il préféra avoir recours à la pharmacie.

Deux grains d'émétique, ordonnés par son médecin pour une fausse indisposition, suffirent à sa vengeance.

En sa qualité d'ami de la maison, c'était lui qui faisait le thé et dis-

français n'est que de 32,731, pour cette navigation pendant l'année 1836 lorsque celle des équipages des navires sous pavillons étrangers est de 66,094 hommes par conséquent plus du double des équipages des navires français.

Le ministre vient de prendre une résolution à laquelle le pays applaudira. On ne devait laisser à Constantine qu'une garnison de 2,500 hommes; il a été décidé qu'on y laissera 5,000 hommes, c'est-à-dire un corps d'armée complet avec son matériel de défense.

Les malades fiévreux venant de Bone, qui avaient été déposés au lazaret de Toulon, ont eu hier leur entrée en libre pratique. A l'exception de deux ou trois qui ont été transportés à l'hôpital, ils sont en pleine convalescence, et plusieurs d'entre eux sont complètement guéris. On attend d'autres malades par la Caravane, et des blessés par la Marne, qui a dû partir de Bone le 2 ou le 3.

Le gouvernement publie la dépêche télégraphique suivante :

Toulon, le 10 novembre, 5 heures du soir.
Le général Valée à M. le président du conseil.

Bone, le 4 novembre.
L'armée avec les blessés, les malades et tout l'équipage de siège, est rentrée à Bone le 3, n'ayant laissé en arrière ni hommes ni encombrement. Une garnison considérable, approvisionnée pour six mois, est restée à Constantine. Les positions intermédiaires de Medjez Ammar, Guelma, Nemaya et Dréan sont également occupées. De Constantine à Bone, il n'a pas été tiré un coup de fusil. Les Arabes ont dressé de nouveau leurs tentes dans les douars abandonnés lors de la marche sur Constantine. Les troupeaux sont revenus dans les vallées que la route traverse, et sur tous les points les habitans se sont montrés bien disposés.

LL. AA. RR. le duc de Nemours et le prince de Joinville se portent bien.

Cette dépêche télégraphique est suivie de deux lettres de M. le maréchal Valée, adressées, l'une à M. le président du conseil, et l'autre à M. le ministre de la guerre. Elles reproduisent avec plus de développemens les faits relatés dans la dépêche.

Lettre de M. le lieutenant général Valée au ministre de la guerre.

J'ai l'honneur de vous rendre compte du retour à Bone de l'armée expéditionnaire.

J'ai laissé dans Constantine une garnison suffisante dont je vous adresse l'état, ainsi que celui des approvisionnemens qui se trouvaient dans la place au moment où nous sommes partis. Le mauvais temps a contrarié notre marche pendant deux jours, et nous avons éprouvé de grandes difficultés à gravir les pentes de la rive droite du Zenati; néanmoins nous sommes arrivés le quatrième jour à Medjez Ammar, et nous avons pris position sur la rive gauche de la Seybouse, en avant de ce camp. Je suis ensuite venu en deux jours de Medjez Ammar à Bone, où je suis arrivé hier avec LL. AA. RR. Mgr. le duc de Nemours et Mgr. le prince de Joinville. Le général Huliers et les troupes d'infanterie chargées de l'escorte du dernier convoi ont couché à Dréan, et ils arrivent à Bone en ce moment.

Sur tous les points de notre route, nous avons trouvé les Arabes rentrés dans les habitudes de leur vie nomade. Vous savez, M. le ministre, que pendant la marche sur Constantine, nous n'apercevions d'habitans dans aucune direction, les douars avaient partout disparu, et les troupeaux avaient été reconduits dans des vallées éloignées de la route que nous suivions. A notre retour, au contraire, nous avons trouvé les tentes replacées dans les douars; les Arabes nous apportaient des approvisionnemens et montraient les dispositions les plus pacifiques. La puissante tribu des Zenati m'a fait remercier, lorsque l'armée a traversé son territoire, d'avoir rétabli l'agâ qui la gouvernait précédemment, et m'a fait annoncer qu'elle enverrait à Bone une députation pour faire soumission à la France.

Cette marche de quarante lieues, à travers un pays ennemi naguère, sans tirer un coup de fusil, et sans que la population ait montré de crainte à notre approche, est une preuve nouvelle de la profonde impression qu'ont produite dans le pays la prise de Constantine et la chute de la puissance d'Ahmet; l'influence de la France peut désormais s'étendre dans la province de Bone, si son action est dirigée avec habileté, et surtout si on renonce au système, trop souvent suivi, d'expéditions sans autre but que des vexations partielles à l'égard des tribus. Je crois donc pouvoir annoncer au gouvernement que cette province est complètement pacifiée. Ainsi se trouve atteint le but que le roi avait assigné à nos efforts. Constantine appartient à la France, et une forte garnison en assure la possession.

Le calme et la tranquillité régneront sur tous les points, l'armée, ses malades et blessés, au nombre de plus de 800, et ce qui était plus difficile encore, l'équipage de siège, sont rentrés à Bone, et, pour la première fois peut-être, sans avoir été contraints de laisser en arrière un homme ou une voiture. J'attache une haute importance à ce dernier résultat, et je suis heureux que mes efforts aient pu, en

de l'intimité qu'avait le moindre mot d'une personne qui passait sa vie dans l'intimité de Napoléon, la causerie de M. Maret était à la fois celle d'un homme du monde et celle d'un homme de lettres. Il avait toujours à raconter quelques petits faits relatifs à l'Empereur, qui le montrait comme simple tant à voir les gens supérieurs, dans la simplicité bourgeoise de leur existence. Il nous dit, ce soir-là, comment l'armée d'Italie, riant de voir son chef la commander avec le petit chapeau rapé et tout déformé qui avait été couvert de poussière de tant de batailles, s'était cotisée pour lui faire l'hommage d'un chapeau neuf, ce qui l'avait flatté et amusé. Il nous parla aussi des lettres inimaginables et burlesques que recevait journellement l'Empereur de plusieurs de ses soldats, qui lui confiaient comme à un père leurs affaires de famille, une, entre autres, disait :

« Votre majesté est trop juste, et connaît trop bien mon oncle Eustache, pour croire qu'il me donnera jamais un sou du bien de ma mère, à moins que je n'aie au pays lui parler de la bonne œuvre. C'est pourquoi il me fait un petit congé. Un autre lui contait avec la même assurance ses chagrins amoureux. Il y avait quelque chose de la simplicité antique des combattans d'Homère, dans cet épanchement naïf du soldat envers son chef. C'était la preuve que lui supposait, comme à la Providence, le regard divin qui pénètre dans la cahane du pauvre comme dans le palais des rois, cette puissance qui s'intéresse aux peines des plus petits comme aux larmes des grands, et la connaissance entière de tous les êtres et de leurs pensées les plus secrètes. Rien ne donne une idée plus parfaite de la vraie gloire de l'empereur, que ces exemples d'un culte sincère ou se retrouvent les plus grands bienfaits du culte sacré : la confiance, l'espoir et la prière.

M. Maret nous dit que lorsqu'un heureux hasard laissait à l'empereur quelque instant de loisir pour lire une de ces lettres, il était rare que la réponse n'en fût pas favorable. Espérons que tant de détails intéressans, tant de secrets intimes ou politiques encore vivans dans le souvenir de M. le duc de Bassano ne seront pas perdus pour la postérité, et qu'il nous laissera un tableau fidèle des grands et petits événemens dont il a été confident, acteur ou témoin.

Après avoir donné audience à toutes les autorités du département et

Afrique, comme une fois déjà en Espagne, conserver à la France un matériel précieux.

L'état des approvisionnemens que j'ai laissés à Constantine vous rassurera, M. le ministre, sur la position des troupes qui occupent cette place. La situation du pays n'est pas une garantie moins certaine de la possibilité de s'y maintenir pendant tout l'hiver. J'ai laissé le 17^e léger et le 26^e de ligne au camp de Medjez Ammar; le camp de Guelma est occupé par le 23^e, et des détachemens ont été placés dans les camps d'Amman-Besda, de Nemaya et de Dréan. La ligne d'opérations se trouve ainsi parfaitement occupée jusqu'à Medjez Ammar.

Je vais faire diriger un premier convoi sur Constantine, sous l'escorte d'un régiment; il portera, à dos de mulets, des médicamens, du riz, du café et du sucre pour la garnison, et remettra au payeur laissé à Constantine l'argent nécessaire à la solde. Ce convoi aura le double avantage de montrer aux habitans que la France veut se maintenir dans la province, et de rassurer la garnison, en lui prouvant que l'armée, en s'éloignant, n'a pas cessé de veiller sur elle.

M. Horace Vernet, envoyé par le roi pour faire le tableau de la prise de Constantine, partira avec ce convoi.

Agréé, M. le ministre, etc.
Le lieutenant-général commandant en chef l'armée d'expédition de Constantine, comte VALÉE.

Bulletin de la bourse de Paris du 14. — Les transactions ont été aujourd'hui plus calmes que dans les bourses précédentes; cependant le 3 p. c. a éprouvé aujourd'hui une amélioration sur les derniers cours cotés hier sans qu'il y eût des affaires importantes.

On ne parlait plus aujourd'hui du remboursement du 5 p. c.; cette valeur était même assez demandée.

Les actions de la Banque de Belgique sont assez recherchées; on les offre à 1500, et il y avait preneurs à 1495.

L'actif espagnol est resté dans le cours de 21 1/8 à 21. Le 3 p. c. portugais était à 22 1/2.

On s'est peu occupé des affaires industrielles.

AFFAIRES D'ESPAGNE

Nous avons des nouvelles de Barcelonne jusqu'au 5 et de Gironne jusqu'au 7.

On assurait à Barcelonne qu'une dépêche du gouvernement arrivée dans cette ville approuvait entièrement toutes les mesures adoptées par le baron de Meer pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité dans cette province.

On devait le 6 distribuer de nouveau les fusils aux cinq bataillons de la milice nationale réorganisée.

Les factieux ont osé, dans la nuit du 2 au 3, s'approcher à Capellades; ils ont été repoussés avec perte.

On écrit de Madrid, le 6 novembre :

« La dissolution des cortès est encore le sujet de tous les entretiens. L'opinion exaltée ne pardonne pas à la reine l'indifférence dédaigneuse avec laquelle S. M. a cru devoir dissoudre une chambre constituante. On lui reproche de n'avoir pas voulu se rendre en personne dans la salle des séances pour recevoir les adieux des députés. Le mécontentement des exaltés était, dit-on, porté au point que le ministère a cru devoir, dans la journée qui a suivi la dissolution, prendre quelques mesures inusitées de précaution. La tranquillité n'a pourtant pas été troublée.

BELGIQUE

BRUXELLES, LE 15 NOVEMBRE.

LL. MM. sont arrivés hier en ville, à onze heures et demie. Le roi a travaillé avec le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères.

MM. Coppeters et Devaux, membres de la chambre des Représentans, ont été reçus par S. M.

Le roi a accordé ensuite de nombreuses audiences.

Le général Merx, le colonel Delescaille, les lieutenants-colonels Dequaita et Schenowski, et M. de Bériot ont eu l'honneur d'être reçus par S. M.

— Le roi a reçu hier, à 1 heure de l'après midi, une députation composée de onze habitans de la ville de Soignies, qui sont venus présenter à S. M. un mémoire où l'on s'attache à démontrer que la meilleure direction à donner au chemin de fer de Bruxelles à la frontière de France, serait par Soignies.

Le roi a reçu la députation avec son affabilité accoutumée. Il a dit qu'il n'avait pas encore d'opinion arrêtée sur cette question, mais qu'il en ferait l'objet d'un sérieux examen, dès qu'un rapport qu'il attendait lui aurait été remis.

— Par ordonnance en date du 3 de ce mois, S. M. le roi des Français a fait les nominations suivantes dans l'ordre royal de la légion d'honneur en faveur d'officiers français en

aux ambassadeurs qui n'avaient pas encore été accrédités, depuis que le premier consul s'était fait empereur. Napoléon se rendit, suivi de toute la cour et de quelques personnes de la ville, à la cathédrale d'Aix-la-Chapelle. Il devait y voir les saintes reliques, envoyées en présent à Charlemagne par l'impératrice Irène.

Ces reliques que l'on montre tous les sept ans au peuple, se composent d'une chemise de la vierge Marie, d'un lange de l'enfant Jésus, des os de saint Etienne, d'un bras de saint Charlemagne, etc.

Ce bras fixait particulièrement l'attention de l'empereur; il appela le docteur Corvisart qui était à sa suite, pour lui demander à quel partie de ce bras formidable appartenait ce grand os conservé sous verre depuis tant d'années.

A cette question, Corvisart sourit et garde le silence; mais interrogé de nouveau, il répond à voix basse, que cet os est un tibia, qu'il appartenait peut-être à la jambe de Charlemagne, mais qu'il n'a jamais fait partie d'aucun bras.

— Eh bien! gardez cette découverte pour vous, dit l'empereur, il faut respecter tous les prestiges.

Mais la remarque anatomique du docteur avait été entendue par quelques voisins, qui me l'ont répétée.

La porte de l'armoire de fer qui contenait ces reliques est murée; on ne démolit ce rempart, dans l'intervalle des sept ans de réclusion, qu'en faveur des têtes couronnées. Cela devenait un hommage doublement flatteur pour la puissance personnelle et le nouveau titre de Napoléon.

L'armoire contenait un petit coffret en vermeil, qui excita la curiosité de l'empereur. L'évêque lui dit qu'une ancienne tradition attachait un grand bonheur à la faculté d'ouvrir ce coffret, mais que personne jusqu'alors n'avait pu y parvenir. On n'y voyait ni serrure, ni charnière.

L'empereur eut à peine le coffret dans ses mains, qu'il s'ouvrit aussitôt; à l'air qu'elle prit en opérant ce miracle, on vit bien qu'elle en faisait honneur aux prêtres gariens des reliques, et pas du tout à sa prédestination. L'empereur sourit de cette flatterie sacerdotale et honneur qu'il eut décidé à l'accueillir toutes, sans les apprécier plus qu'elles ne valent.

Il se montra moins indulgent pour l'hommage d'un camée anti-

mission en Belgique: MM. le général comte de Narp, commandeur, les lieutenants-colonels Dutheil de la Motte, et De Quarterly, officiers, chevaliers, les majors de Castella et Ferrand-Laforest; les capitaines Moreau, Boizart, Bernay, Duboi, Carrie, Fournie-Lamartinié, Dusaussey, Lamartinière, Boniface, Massot.

— Avant-hier ont comparu à la pour d'assises les nommés Félix et Pierre Van Hooft, accusés de meurtre sur la personne de Joseph Carron, à Isque. La déposition de neuvième témoin Guillaume Mertens, cultivateur à Malaise sous Isques, ayant paru fautive, le Procureur général a requis que la déposition de ce témoin fut actée au procès-verbal et qu'il fut mis en état d'arrestation.

M. le président de la cour a fait tenir note par le greffier de la déposition de ce témoin et a ordonné son arrestation immédiate. La cour a en outre ordonné d'office le renvoi de la cause à la prochaine session.

— Un journal a rapporté que le 5 novembre, vers 9 heures et demie, rue Haute, près de la rue de l'Épée, deux guides accompagnés de prostituées ont insulté les passans. L'un des guides tira même le sabre et blessa mortellement un bourgeois à la tête. Des informations prises présentent cette affaire comme très peu grave, et n'étant qu'une rixe très ordinaire.

— Un ferblantier, de cette ville, a été arrêté hier vers les deux heures dans son domicile, sous la prévention d'avoir fabriqué de la fausse monnaie. Il a été conduit au Petit-Carmes.

Bruxelles, trois heures. — Aujourd'hui liquidation, le mouvement des opérations n'en a pas été affecté. Il y a toujours tendance à la hausse sur les valeurs nationales. Société Générale titres en nom fl. 790 A; certificats au porteur émission de Paris 1670 A, Société de Mutualité cotées 113,750 (113 3/4) A; après la cote il restait quelques pièces à ces prix; Banque de Belgique continuant à être demandée 1450 (145) A; Actions-Rémises 1055 (105 1/2) P.

Les certificats de chemin de fer de la Société Rhénane, ont été faits à 112 1/2 1123, et il y a beaucoup d'argent à ce dernier cours; primes à 2 mois 1140 dont 10. On a remarqué que les achats étaient faits pour le compte de rentiers qui ont la plus grande confiance dans cette entreprise, à cause des résultats de nos chemins de fer.

L'actif espagnol n'a pas varié, malgré les bruits répandus qu'il était arrivé de mauvaises nouvelles, il a fait 20 3/8 au comptant, offert à terme; primes à un mois 20 1/2 112 dont 1.

Marchés des huiles et graines. Les huiles de colza étaient demandées sur tous les mois, surtout celle disponible. Celle de lin est calme. Peu de grains de colza en vente, aussi peu d'empressément à l'acheter. On ne fait presque rien.

Anvers, deux heures 3/4. Par voie télégraphique. Ardoin 20 3/8 3/8 A. au comptant, 20 3/8 P. au 20

LIEGE, LE 16 NOVEMBRE.

Plusieurs membres de la chambre des représentans qui, dans la discussion sur le tarif des douanes, avaient voté pour la levée de la prohibition des draps français, se sont prononcés contre la levée de la prohibition qui frappe les produits des verreries de l'étranger. On a beaucoup de peine à s'expliquer un aussi brusque changement de système, et dans l'impossibilité de résoudre logiquement la question qu'il soulève, on est tenté de l'attribuer à des considérations d'intérêt personnel. N'est-ce point là en effet la véritable cause de cette contradiction que tous les journaux ont signalée? Nous savons que quelques-uns de ces messieurs possèdent des actions dans les Sociétés pour la fabrication des verreries qui sont établies dans le Hainaut; nous pourrions même les nommer. Mais comment admettre cependant que des hommes qui se sont toujours proclamés les plus zélés défenseurs des intérêts généraux, aient pu, pour de semblables motifs, s'écarter dans la circonstance actuelle de la route qu'ils ont suivie jusqu'à présent? Ne serait-il donc plus permis de compter sur la probité d'un représentant du pays, dès que par l'émission d'un vote favorable à un projet de loi reconnu généralement utile, il peut craindre à tort ou à raison de nuire au développement d'une entreprise particulière dans laquelle il a versé une partie de ses fonds? On s'est plaint souvent des absurdes prétentions de l'esprit de localité; on les a combattues dans toutes les occasions où elles ont été cherchées à se faire jour dans la chambre; quelques uns même des députés propriétaires d'actions, ou de parts plus

que tenant à une des chasses du trésor. Ce camée, ayant été à bon droit fort admiré par Joséphine, le clergé d'Aix-la-Chapelle crut devoir lui en faire une offrande; mais l'empereur lui fit l'accepter, action toute impériale qui fut médiocrement approuvée par Joséphine.

En sortant du trésor sacré, l'empereur descendit au tombeau de Charlemagne. Il s'assit sur le fauteuil en pierre brute sur lequel s'asseyaient tous les empereurs d'Allemagne, lorsqu'ils se faisaient couronner à Aix-la-Chapelle.

Les chroniqueurs disent que ce fauteuil a été tiré du tombeau de Charlemagne par l'ordre d'Othon III. Lorsqu'il fut ouvert la tombe impériale, on trouva le corps du plus grand de nos rois revêtu moitié des ornemens d'un chrétien pénitent, moitié de ceux d'un empereur et d'un roi de France. Othon fit retirer ceux que le temps et l'humidité avaient respectés, puis la couronne et le cinetere. Le cadavre de l'empereur roi était encore assis sur le même fauteuil où il avait été couronné; il semblait que son orgueil ne lui permit pas même de s'incliner sous la mort; que le repos, le lit du sépulchre, n'étaient pas faits pour lui. Othon porta le dernier coup à cet orgueil posthume, en déposant les restes de Charlemagne des attributs d'un conquérant et d'un saint, et en les déposant dans un cercueil, où ils y sont depuis plus de mille ans l'objet de la vénération des laïcs, des législateurs et des ambitieux.

Les événemens survenus depuis peuvent faire supposer les pensées qui agitaient Napoléon sur ce fauteuil, près de ce squelette qui avait régné par ses armes, par ses lois, sur la moitié du monde. Pâle les yeux brillans de tous les feux de la gloire, on eût dit que Napoléon lisait ses destins sur les débris funéraires de ce colosse de puissance, et qu'il n'avait jamais douté que l'impulsion de ce moment n'eût eu beaucoup d'influence sur le reste de sa glorieuse vie.

Juste que l'il était monté au hasard, sans s'inquiéter du rang qu'il choisissait, pourvu qu'il fut au dessus de tous les autres. Le sentiment, du moins de son ambition venait de sortir le monde et le trône qu'il rêvait, la seule ment il venait de trouver son modèle et son but, mais le torrent de gloire qui l'entraînait vers ce but devait l'engloutir avant qu'il eût pu l'atteindre.

L'aspect de ce qui restait du palais de Charlemagne n'ajouta rien à

ou moins grandes, dans les établissements de verreries du Hainaut, ont blâmé, à différentes reprises, cet étroitisme de principes et de vues qui rabaisse les questions les plus élevées aux misérables propositions d'une querelle de clocher.

En échange de la constitution qu'il a consignée à son profit, le roi de Hanovre vient d'accorder, à ses bien aimés sujets, une diminution d'impôts de cent mille thalers.

La chambre des représentants a adopté aujourd'hui sept projets de loi relatifs à des délimitations de communes, et a commencé la discussion du budget de la dette publique et des dotations, dont plusieurs articles ont été adoptés.

Nous apprenons que notre grand industriel M. John Cockerill, vient d'acheter les établissements et tous les terrains situés au Nœuf Marteau, près de Polleur, appartenant à M. Beaupain.

Ce matin le cadavre du nommé Jean Louis Visé, journalier, célibataire, âgé de 30 ans environ, né à Verviers, a été trouvé sur le four à chaux du sieur Delwick, à Dison.

On écrit de Gand : Une feuille de cette ville annonce que l'on vient de découvrir une mine de fer sur la montagne dite Musickberg à Renaix.

On écrit de Bruges, le 14 novembre : On apprend que S. Exc. Mgr. Grizzi, internonce de S. S. près de S. M. le roi des Belges, est arrivé à Rome le 24 octobre dernier, sans aucun accident, et jouissant d'une excellente santé.

On vient de publier le projet des statuts de la Société provisoire du Chemin de fer de Paris à la Frontière belge, par Amiens, Arras, Douai et Lille, d'après les plans et devis dressés par M. Vallee, ingénieur des ponts et chaussées.

Impression produite par sa tombe. L'empereur n'en fut distrait que par la remarque d'un des érudits de sa suite, qui rappela l'inscription latine qu'on lisait sur la porte de ce palais avant qu'il fût saccagé par les Normands.

Cette inscription constate que Charlemagne avait fait d'Aix la Chapelle le siège de l'empire d'Occident.

Et l'empire d'Occident pouvait renaitre encore !... Tout concourait à nourrir ces projets gigantesques. Dans le grand conseil où l'empereur d'Allemagne avait résolu, le 10 août précédent, de prendre le titre d'empereur héréditaire d'Autriche, ce prince s'était décidé également à reconnaître l'avènement de Napoléon.

Ainsi ce salon de l'impératrice, cette cour à demi formée, dont l'aristocratie hésitante avait excité tant de moqueries, était devenue tout à coup importante. L'appareil militaire qui en faisait éclat éblouissait les yeux.

mille francs chacune, sera de 70 millions au plus pour le cas de double voie, et de 52 millions pour le cas de simple voie.

Un détachement fort de 27 hommes, sous la conduite d'un sergent, appartenant à la 3me compagnie du bataillon de sapeurs-mineurs, est parti aujourd'hui pour Louvain.

A la fête qui a été donnée dimanche dernier à M. le docteur Fierens, de Biervelde, a été émis plusieurs fois le vœu de voir le gouvernement employer les talents de cet oculiste distingué, pour la guérison de l'ophthalmie militaire.

M. l'inspecteur général du service de santé est arrivé hier en cette ville, par ordre de M. le ministre de la guerre. Sa mission avait pour but de conférer avec MM. les docteurs Fierens, de Biervelde et de Lokeren, et de prendre avec eux les arrangements nécessaires pour le traitement d'un certain nombre de soldats atteints de l'ophthalmie, que M. le ministre avait résolu de confier à leurs soins.

M. Fierens, de Biervelde, ne s'est pas rendu à l'invitation du gouvernement.

ACTES OFFICIELS.

Des arrêtés royaux du 11 novembre portent : La route de 2e classe, n° 13, de Namur à Liège aux abords de la porte St. Germain à Huy, sera rectifiée.

L'administration communale de Huy est autorisée à faire démolir, à cet effet, en totalité la porte de St. Germain; après que cette démolition aura été effectuée, aucune nouvelle construction ne pourra s'élever sur l'emplacement de la porte actuelle et de ses dépendances.

Par arrêtés royaux du 13 novembre 1837, un brevet d'invention de dix années est accordé au sieur Hodson (James) aîné, ingénieur mécanicien, domicilié à Verviers, pour une nouvelle machine à vapeur.

Un brevet d'invention de dix années est accordé au sieur Gouthier (Jacques-Joseph), mécanicien, domicilié à Grivegnée (province de Liège), pour un nouveau système de machine à vapeur.

CONCERT DE M. FERDINAND.

M. Ferdinand, notre chef d'orchestre, nous annonce son concert pour le 7 du mois prochain; il a compris l'un des premiers que les chœurs et les morceaux d'ensemble, lorsque l'on n'a pas des artistes de premier ordre à offrir, sont tout à la fois ce qui remue les masses et ce qui plaît aux amateurs de musique; aussi le public n'a-t-il jamais fait défaut à ses concerts.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Vendredi 17, 8me. représentation du 3me. mois d'abonnement. — 1re. représentation de M. PAUL FERNAND, 1er. amoureux, ex artiste du théâtre du gymnase, actuellement attaché aux théâtres de Bruxelles.

si beau, si brillant, si froidement courageux, d'une gaieté si folle, y représentait le géant bravoure des colonels de Fonteny; madame de Laroche jouant y faisait l'effet d'une diablesse conservée. Son fouteuil avait un faux air de Libourne qui ne faisait rien à désirer aux amateurs des vieux privilèges de cour.

Les femmes, pour la plupart jeunes, belles et parées, s'y tenaient, il est vrai, dans une attitude plus raide que celles des grandes dames qu'on voyait autrefois au jeu de la reine. C'était peut-être qu'à la cour de Louis XIV, et même à celle de Louis XV, les femmes ne pensaient qu'à s'attirer un mot gracieux du roi, et que celles de la cour de Napoléon étaient souvent préoccupées d'éviter un serment de sa part.

Les souvenirs de Charlemagne étant le plus grand intérêt du voyage de l'empereur à Aix la Chapelle, il gravit le Louberg, lieu où venait jadis en pèlerinage, les pieds nus et la tête découverte, le même souverain qui pouvait se parer de tant de riches couronnes.

ANNONCES.

POISSONS de MER très frais, au Moridne, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel de Ville.

A des prix très modérés, forte partie de BONS VINS DE BOURGOGNE des années 1831, 1832 et 1834, au n° 69, faubourg Ste. Marguerite.

MAISON A LOUER avec 4 PIÈCES au rez de chaussée, et 8 en haut, en face de l'hôtel du gouvernement, N. 494. S'adresser au n° 397, derrière le Palais.

A LOUER pour mars UNE JOLIE MAISON (quartier indépendant), avec cour et jardin, réunissant les agréments de la ville et de la campagne, située à Hocheporte. S'adresser rue St Severin, n° 723.

MES CHARLIER, SOEURS, RUE PONT-DILE, N. 830.

Ont l'honneur d'annoncer leur RETOUR DE PARIS avec un CHOIX COMPLET DES MODES ET NOUVEAUTÉS qui ont paru pour la saison. CHAPEAUX PARÉS et de demi toilette; Coëffures, Bonnets parés et négligés, SCHALS MANTELETS d'après les coupes les plus nouvelles, Broderies, Fleurs, Plumes, etc.

Elles offrent des MÉRINOS FRANÇAIS IMPRIMÉS depuis fr. 3 50 jusqu'à 4 25 NAPOLITAINES IMPRIMÉES à fr. 2 25 et prix plus élevés. Satins laines, Stofs et Métrinos brochés, avec un grand rabais. SCHALS TARTANS ET CABILLES.

Elles demandent une DEMOISELLE sachant très bien travailler en MODES.

On peut se PROCURER A L'ÉTABLISSEMENT DU GAZ derrière la fontaine, RUE JONFOSSE, DU COKE, 1re. qualité, à 26 francs les mille kilogramme (la charette de Liège, pèse 700 kil.).

Ce combustible d'un usage très agréable, exempt de fumée et de suie, développe beaucoup de chaleur et peut être employé indistinctement dans les foyers ouverts ou dans les poêles, au prix ci-dessus, il offre de plus une économie sur le chauffage ordinaire.

SOIERIES, SCHALLS, Modes et Nouveautés, RUE VINAVE-D'ILE, N. 606, A LIÈGE.

MME BEAUJEAN-BAYET

A l'honneur d'annoncer son RETOUR DE PARIS. Elle y a fait de NOMBREUX ACHATS EN ÉTOFFES NOUVELLES, de tous genres pour ROBES ET MANTEAUX; Soieries unies et façonnées dans une infinité de dispositions et des plus riches; Etoffes de laine, Cachemires-laine, Satins-laine, Laval-laillière, pondichéry, Mousselines laine et mousseline-indoux, mérinos français, thibets, napolitaines, etc.

Ses magasins sont en outre, parfaitement assortis en Bas de soie, Gants, Cravates, Etoffes pour gilets, Foulards, Fichus et écharpes, Cordons de ceintures, Plumes, Panaches, Oiseaux de paradis, Fleurs, etc.

Ses relations avec les premières maisons de la capitale, la mettent à même d'offrir toujours les plus belles nouveautés, et ses achats considérables, de côté ses articles aux prix les plus doux.

L'empereur, à cheval, parvenu en dépit d'un escalier rompu au sommet du rocher qui porte le nom de Franckenberg; cette tour, comblée par le temps et du haut de laquelle s'échappe un vieux chêne aux branches étendues, comme des bras paternels, symbole d'unité, que qui semble protéger aujourd'hui la ruine comme les ailes de l'aigle impériale protégeaient autrefois le noble castel; les généraux, les aides-de-camp, les officiers de la garde, dispersés graduellement sur le pont, les remparts et les débris de l'antique château fort.

l'empereur, à cheval, parvenu en dépit d'un escalier rompu au sommet du rocher qui porte le nom de Franckenberg; cette tour, comblée par le temps et du haut de laquelle s'échappe un vieux chêne aux branches étendues, comme des bras paternels, symbole d'unité, que qui semble protéger aujourd'hui la ruine comme les ailes de l'aigle impériale protégeaient autrefois le noble castel; les généraux, les aides-de-camp, les officiers de la garde, dispersés graduellement sur le pont, les remparts et les débris de l'antique château fort.

(1) Le sentier qui conduit à Franckenberg est, entre deux ruines, l'un d'eau thermale brûlante, l'autre d'eau froide.

BAZAR A PRIX FIXE, RUE VELBRUCK.

On vient de recevoir un TRÈS GRAND ASSORTIMENT DE JOUETS D'ENFANTS. An même établissement A VENDRE d'occasion TOUTES LES USTENSILES D'UNE BOUTIQUE D'ÉPICERIES...

VENTE DE VINS.

MM. JAMME frères feront vendre le 23 novembre prochain, à deux heures de relevée, jours suivants, s'il y a lieu, dans leurs caves, sises au local SAINTE CLAIRE, par le ministère de M. RENOZ, notaire, UNE FORTE PARTIE DE VINS VIEUX DE BORDEAUX, tant rouges que blancs, muscats et autres en bouteilles.

LUNDI 20 NOVEMBRE 1837, 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères, d'une bonne MAISON, située à Liège, faubourg d'Avroy, n° 789, enseignée du Barbeau. Derrière cette maison se trouve un grand jardin, d'une contenance de 4 verges environ.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES, UNE BELLE FERME,

Consistant en corps de logis, écuries et grange avec Deux BONNIERS 15 VERGES GRANDES 10 PETITES de Jardin et prairies arborées, le tout formant un ensemble entouré de haies vives, située au hameau d'YERN AWE, commune de St. Georges, occupée par Nicolas Moreaux.

FACULTÉ DE SURÉNCHEIR D'UNE MAISON N° 287,

D'une superficie de 11 ares 29 centiares situés à LONGDOZ, adjugés au prix de 3525 fr. 3525 fr. 2° Une MAISON cotée 319, sise place GRÉTRY, Outre-Meuse, à Liège, adjugée moyennant la somme de 2150 fr. 3° Et DEUX MAISONS, contiguës, cotées 328 et 329, situées aussi place GRÉTRY, adjugées ensemble au prix de 3300 fr.

VENTE CONSIDÉRABLE DE TAILLIS.

Le 5 DÉCEMBRE 1837, 11 HEURES DU MATIN, En la demeure du sieur ROMAINVILLE, gard-forestier, à St. Léonard, commune de MARCHIN, M. le baron de BARÉ DE COMOGNE, rentier à Huy, fera VENDRE à l'enchère, et à la recette du notaire LOUMAYE: ENVIRON 30 BONNIERS DE BOIS TAILLIS, Contenant Perchs, Wères, Étaçons en grande partie d'essence chêne et propre au charbonnage, croissant dans ses bois nommés Bertrand Fontaine, Mavelin et Melard, situés en ladite commune de Marchin, à portée de Fléron et d'Alim.

Grande Seigneurie de Weinwartshof

AVEC CHATEAUX ET DE QUATRE BELLES TERRES. PRIX PRINCIPAL UN MILLION 940,300 fl. et 25 KR. V. de V. Chaque souscripteur prend part également aux 25,326 Primes accessoires de cette entreprise s'élevant à UN DEMI MILLION 4150 FLORENS, composés en numéraires de ONZE PRIX D'ARGENTERIE SUPERBE ET D'UNE GRANDE VALEUR. Le tirage se fera IRRÉVOCABLEMENT et DÉFINITIVEMENT le 5 Janvier 1838 sous la garantie du Gouvernement.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le SAMEDI 18 NOVEMBRE 1837, à onze heures du matin, sur la Place du Marché, à Liège, l'huissier soussigné vendra,

UN SUPERBE MOBILIER,

Consistant en Tables, Chaises, Canapés, Pendules, Cristaux, Litières, Ustensiles de Cuisine et autres objets, trop long à détailler. ARGENT COMPTANT. ENGLEBERT, huissier. 2081

VENTE PAR LICITATION.

LUNDI 20 NOVEMBRE 1837, A 10 HEURES DU MATIN Il sera procédé, par le ministère de M. MOXHON, notaire, en son étude, rue Hors Château, n° 482, à Liège, à la VENTE aux enchères

DES IMMEUBLES

RENTES SUIVANS:

Premier lot. Une MAISON, cotée 160, avec tannerie et 12 fosses à tan, sise à Liège, place Saint Pholien, vis à vis de l'église, joignant d'un côté à M. Jean Libert, et de l'autre à M. Antoine Raskin, ayant une issue par une ruelle commune à plusieurs particuliers pour aller à la Meuse. Deuxième lot. Une MAISON, cour et écurie, sise à Liège, rue des Écoliers, n° 248, en face de la Rue Large, joignant d'un côté à M. Dizon, de l'autre à M. Jean Lambert Lamarche, tonnelier, occupée à bail par la dame veuve Duse.

Un VERGER de dix ares, aussi clos de haies et planté d'arbres fruitiers, situé au Haut Lavoux, commune de Flémalle-Grande, joignant du levant et nord aux enfans de Gombels Har, du midi à Thomas Jacquemin, du couchant au chemin, exploité par la Dlle. Gilon.

Une TERRE LABOURABLE de 21 ares 80 centiares, sise Champ des Ois aux, commune de Flémalle-Grande traversée sur un coin par la voie du Werixha, joignant du nord à la dite voie et à M. François-Toussaint Beco, du levant et midi aux enfans de Lambert-Joseph Humbert, du couchant à la dite voie du Werixha et à M. André Crespin, exploitée par M. Walrffe et sœurs.

Une RENTE de 75 florins Brabant-Liège, ou 91 francs 17 c., au capital de trois mille florins Brabant-Liège ou 3,646 francs 72 c., due par le métier des tanneurs.

Une RENTE de 5 florins Brab.-Liège, ou 6 francs 78 c., au capital de 2,000 florins Brab.-Liège, ou 2,431 francs 15 c., due également par le métier des tanneurs.

Une RENTE de 33 florins 6 sols 2 liards Bbt.-Liège, ou 40 francs 50 cent., due par M. François Hoin, receveur de la bouillière de Gérard Clés, sur une maison avec brasserie, grange, jardin et dépendances, située au Petit-Tige, commune de Flémalle-Grande.

Une RENTE de 24 florins Bbt.-Liège, ou 29 francs 17 cent., due par la veuve Gilles-Joseph Rawsin et ses enfans, de Fize-Fontaine, canton de Bodreuec.

PROVINCE DE LIÈGE. — AVIS.

Les personnes qui voudraient obtenir l'emploi d'architecte provincial, sont invitées à remettre à l'administration provinciale de Liège, avant le 15 décembre prochain, leur demande avec les titres dont elles croiraient devoir l'appuyer. Liège, le 14 novembre 1837.

AVIS

Le public est prévenu que l'adjudication de l'entreprise générale de transports militaires par terre et par eau dans toute l'étendue de la Belgique pendant l'année 1838, qui a eu lieu au département de la guerre, le 3 de ce mois, n'a pas été approuvée et qu'il sera procédé le 25 de ce mois à une nouvelle adjudication aux mêmes clauses et conditions. Liège, le 15 novembre 1837.

BOURSES.

Table with columns for Paris, London, and Amsterdam, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for London, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Amsterdam, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Anvers, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Anvers, listing various financial instruments and their values.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 15 NOVEMBRE 1837. Nous avons eu peu de variation en Active Espagnole à notre bourse de ce jour. — Ansoin ouvert 20 3/8 et reste 20 5/16 argent au comptant.

BRUXELLES, LE 15 NOVEMBRE.

Large table listing various financial instruments, exchange rates, and market data for Brussels.

VIENNE, LE 7 NOVEMBRE.

Métalliques, 405 0/0 Actions de la Banque, 1397 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGE DU 15 NOVEMBRE.

La barque norvégienne Commerce, venant d'Ostende, par l'intérieur, s. l.